



Luxembourg

Delvaux-Stehres Mady
Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle



Après avoir fait des études de Lettres classiques à la Sorbonne et avoir enseigné au Lycée Michel-Rodange de Luxembourg jusqu'en 1989, Madame Mady Delvaux-Stehres commence sa carrière politique quand elle est élue, sur la liste du parti socialiste, conseillère communale de la Ville de Luxembourg en octobre 1987. En 1989 elle entre au gouvernement comme secrétaire d'État à la Santé, à la Sécurité sociale, à la Jeunesse et aux Sports. Après les élections de 1994, elle devient ministre de la Communication, des Transports et de la Sécurité sociale. En juin 1999, Mady Delvaux-Stehres est réélue à la Chambre des députés et obtient quatre mois plus tard un nouveau mandat au conseil communal de la Ville de Luxembourg. Lors de son mandat de députée, Mady Delvaux-Stehres est, au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, membre de la

Commission de la Culture et de la Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (commission du suivi). En octobre 2003, elle y devient co-rapporteuse pour le monitoring de la Turquie. À l'issue des élections législatives du 13 juin 2004, Mady Delvaux-Stehres est nommée, le 31 juillet 2004, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

« Actions favorisant l'inclusion et prévenant l'exclusion »

La population scolaire du Luxembourg est très hétérogène, elle atteint un taux exceptionnel de 40% d'enfants d'origine non luxembourgeoise et le flux d'immigration est en constante augmentation. Ceci constitue une énorme richesse pour le pays, mais en même temps un énorme défi pour le système scolaire.

Depuis 2004, le Ministère de l'Éducation nationale a mis en œuvre plusieurs actions dans le cadre de « l'Éducation inclusive ».

D'une part, l'offre scolaire publique a été étendue et diversifiée par des projets pilotes qui explorent des voies nouvelles dans le domaine de l'apprentissage et de l'évaluation des élèves:

- ouverture du « Neie Lycée », établissement post-primaire à journée continue innovant en matière de méthodes d'enseignement et d'évaluation (2005);
- ouverture de l'école primaire Jean Jaurès, organisée en journée continue (2006);
- mise en place de la formation « eBac », formation à distance sous forme de blended learning menant à l'obtention du baccalauréat (2006);
- organisation, dans un lycée public, de classes préparant au diplôme du baccalauréat international en langue française (2006);
- organisation, dans un lycée public, de classes préparant au diplôme du baccalauréat international en langue anglaise (2007);



- ouverture du « Schengen-Lyzeum Perl », école post-primaire germano-luxembourgeoise combinant les éléments des deux systèmes éducatifs (2007);
- élaboration d'un concept d'une école publique de recherche fondée sur la pédagogie inclusive, projet « Eis Schoul » (2006-2007).
- introduction progressive d'un enseignement par compétences dans les classes de l'enseignement primaire et de l'enseignement postprimaire.
- D'autre part, un certain nombre de mesures ont été prises pour prévenir l'échec et l'exclusion scolaire. Elles visent notamment un repérage et une prise en charge précoce des jeunes à risque et leur réintégration et remise à niveau :
- projet cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique (PROCI – 2003-2007) , qui met l'accent sur l'enseignement par compétences, l'amélioration du suivi de l'élève, une évaluation plus nuancée et une orientation plus efficace. ;
- en cas de résultats insuffisants de l'élève, remédiation obligatoire suite à la modification des critères de promotion en 2005-2006 ;
- mise en place de classes-relais permettant de maintenir en milieu scolaire des élèves qui manifestent des troubles de comportement et de les préparer à réintégrer leur classe normale ;
- renforcement de modèles pédagogiques visant à développer des classes-passerelles préparant à une formation qualifiante ;
- prise en charge par l'Action locale pour jeunes (ALJ) et le Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC) des élèves qui au cours de l'année scolaire quittent l'école, en vue de leur réintégration dans un circuit de formation.

Ainsi, une offre accrue de formations qualifiantes et de formations d'insertion avec des programmes et un encadrement adaptés a été mise en œuvre pour prévenir l'exclusion des élèves ayant quitté prématurément l'école et pour favoriser leur accès à une qualification professionnelle.